Concours : Jeunesse et cybercriminalité

Termes de référence (ToR) :

1. Contexte et objectifs

Les jeunes jouent un rôle important dans l'écosystème numérique, à la fois en tant qu'acteurs clés et en tant qu'individus vulnérables confrontés aux cybermenaces. Le Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) lance un concours « *Jeunesse et cybercriminalité* » afin d'inciter les jeunes et les organisations de la jeunesse à participer aux discussions sur la cybercriminalité, les droits numériques et la cyber-résilience. Ce concours vise à recueillir des idées, des perspectives et des solutions innovantes de la part des jeunes du monde entier afin de mieux informer les discussions politiques lors de la Conférence Octopus 2025.

2. Éligibilité et participation

- Le Conseil de l'Europe accueille les candidatures de tous les individus **âgés de 18 à 30 ans**, sans distinction de sexe, de handicap, de situation matrimoniale ou parentale, d'origine raciale, ethnique ou sociale, de religion, de croyance ou d'orientation sexuelle.

- Les participants soumettent leur candidature au nom de leur organisation de jeunesse ou de l'association dont ils sont membres.

- En soumettant une candidature au nom d'une organisation ou d'une association de jeunesse, le participant confirme qu'il a obtenu l'accord de l'organisation ou de l'association pour la soumission et l'octroi d'une licence pour la candidature, comme décrit ci-dessous. Une lettre de soutien de l'organisation de jeunesse concernée doit être jointe.

- Les candidatures doivent être originales et non publiées.

- Les contributions qui pourraient, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit, porter atteinte aux valeurs du Conseil de l'Europe seront disqualifiées.

- Les organisateurs du concours se réservent le droit de retirer une candidature s'ils ont des raisons de penser qu'un participant a enfreint les règles du concours.

- Les textes doivent être rédigés en anglais, en français ou en espagnol.

3. Thèmes du concours

Les participants sont invités à soumettre un **essai** (1000 mots maximum) ou une **présentation vidéo** (2 minutes maximum) répondant à l'une ou aux deux questions suivantes :

- **Le point de vue des jeunes sur la cybercriminalité** - Comment les jeunes perçoivent-ils la cybercriminalité et quels sont les défis auxquels ils sont confrontés dans le monde numérique ?

- **Quelles sont les attentes auprès des organismes chargés de faire appliquer la loi ? -** Comment les organismes chargés de l'application des lois peuvent-ils mieux s'engager auprès des jeunes pour prévenir et combattre la cybercriminalité ?

4. Lignes directrices pour la soumission

- Date limite de soumission : **10 mai 2025, à 23h59, heure de Strasbourg (CEST).**

- Chaque candidature doit comprendre une brève description de l'organisation de jeunesse, y compris son pays/région d'établissement, son thème principal, sa taille et les communautés cibles qu'elle sert.

- Tous les candidats doivent également inclure une brève déclaration personnelle expliquant la motivation de leur candidature. Veuillez également indiquer si vous parlez couramment l'une des langues suivantes : Anglais / Français / Espagnol.

- Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse **cybercrime.events@coe.int** avec pour objet : "Soumission au concours "Jeunesse et cybercriminalité"". Pour les présentations vidéo, vous pouvez les poster sur vos réseaux sociaux et nous fournir le lien.

5. Droits et usage

- Les participants conservent l'intégralité des droits d'auteur des essais ou des présentations vidéo qu'ils soumettent.

- Les gagnants acceptent d'accorder au Conseil de l'Europe une licence non exclusive et libre de droits pour l'utilisation, la publication et l'affichage des contributions gagnantes - en tout ou en partie - sous n'importe quel format et par n'importe quel moyen. Cela inclut l'utilisation dans les publications du Conseil de l'Europe, les sites web, les expositions, les médias sociaux et d'autres supports, dans le but de promouvoir le concours, de soutenir les activités de sensibilisation et de mettre en lumière le travail du Conseil de l'Europe.

- Chaque fois qu'un essai ou une vidéo primé(e) est utilisé(e), l'auteur(e) individuel(le) et l'organisation ou l'association de jeunesse qu'il/elle représente seront crédité(e)s, à moins qu'il n'en soit disposé autrement.

- Les lauréats acceptent de conclure un accord de licence avec le Conseil de l'Europe pour officialiser les droits d'utilisation susmentionnés. Le Conseil de l'Europe peut

demander une confirmation écrite de l'organisation de jeunesse représentée pour s'assurer de l'autorisation de la soumission et de l'octroi de la licence.

- En soumettant une inscription, les participants sont réputés avoir accepté ces conditions et accepté de se conformer aux règles du concours.

6. Critères d'évaluation

- **Pertinence par rapport au sujet** : l'essai ou la vidéo doit clairement répondre à l'une des questions posées ou aux deux. Les essais hors sujet (par exemple, la sécurité générale sur Internet, l'addiction aux médias sociaux sans se concentrer sur la cybercriminalité) seront moins bien notés.

- **Diversité des perspectives** : nous veillons à ce que des perspectives diverses soient incluses dans le concours. La préférence sera donnée aux points de vue des communautés sous-représentées.
  La sélection des participants se fera en veillant à l'équilibre géographique et à la parité hommes-femmes.

- **Originalité** : les contributions doivent être le fruit du travail original du participant. Bien que les outils d'intelligence artificielle puissent être utilisés pour des recherches ou des vérifications grammaticales, les contenus entièrement générés par l'intelligence artificielle ne seront pas acceptés. Le jury se réserve le droit de vérifier le contenu généré par l'IA et peut disqualifier les contributions qui manquent d'originalité humaine.

- **Clarté et structure**

7. Prix et reconnaissance

- Jusqu'à 10 gagnants seront sélectionnés.

- Les essais et les vidéos gagnants seront présentés sur le site web de la conférence Octopus 2025 et sur les médias sociaux du C-PROC.

- Les lauréats seront invités à participer à la conférence Octopus du 4 au 6 juin 2025, en assistant à l'atelier sur la jeunesse et la cybercriminalité (voyage, indemnités journalières et hébergement pris en charge).

Luttez contre la cybercriminalité - soumettez vos idées dès aujourd'hui !